

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pôt-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 31 AOUT.

Aujourd'hui, le terme de la crise ministérielle se mble plus éloigné que jamais.

La combinaison qui réunissait sous la présidence de M. Molé, M. Guizot, M. de Montalivet et M. Duchâtel, est décidément abandonnée.

Parfaitement d'accord sur les principes et la marche générale de la politique intérieure et extérieure, on n'a pu, à ce qu'on nous assure, s'entendre sur la position respective de chacun dans le cabinet.

Nous le regrettons vivement; cette combinaison nous paraissait devoir obtenir toutes les sympathies honorables du pays et présenter toutes les chances de durée devant les chambres.

Aujourd'hui on a fait courir mille bruits divers; on a prétendu que M. Thiers reprenait la direction des affaires, on a parlé de la présidence du maréchal Soult; les noms de M. Dufaure, de M. Humann, de M. Barthe, etc., ont été mis en avant.

Jusqu'à présent, nous ne pensons pas que toutes ces conjectures aient aucun fondement. (Jour. des Débats.)

— Le procès de M. Devisme, l'armurier qui a fabriqué la canne dont s'est servi Alibeu, a été appelé aujourd'hui à la 6me. chambre de police correctionnelle. Malgré sa défense, M. Devisme a été condamné à une amende de 1 fr. et à la confiscation des armes saisies; le tribunal a pris en considération la bonne foi de cet armurier qui pouvait se croire autorisé à la fabrication de ses cannes-fusils par les termes d'un jugement qu'il avait obtenu il y a déjà long-temps.

— Une ordonnance du 25 août porte que l'ordonnance du 8 juillet 1834, relative aux foulards de l'Inde en écarlate, s'appliquera également aux foulards imprimés, sauf l'application des droits fixés par la loi 2 juillet dernier, pour les importations directes. (Moniteur.)

— Le roi de Naples est parti le 26 au soir de Lyon.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons la lettre suivante d'un de nos correspondants de Madrid :

Madrid, 19 août 1836.

Monsieur, Je vous envoie quelques détails sur le combat qui a eu lieu hier soir entre les troupes de la garnison. J'ai été témoin de la plus grande partie de l'action. Je désespère de vous faire comprendre et surtout de vous faire croire à quel degré de dissolution et de gâchis tout cela est arrivé. Il faut le voir.

Le régime de liberté dont les soldats de la Granja ont doté l'Espagne, n'a pas tardé plus de trois jours à porter ses fruits. Hier soir, une rixe s'est engagée entre quelques soldats du régiment des provinciaux, et d'autres appartenant au 3^e de la garde. Il paraît que les provinciaux, fiers à bon droit d'avoir proclamé la constitution, auraient insulté les gardes royaux, qui jusqu'au dernier moment avaient été main forte à Quesada pour maintenir la tranquillité dans Madrid. D'autres prétendent, au contraire, que ce furent les gardes royaux qui commencèrent la dispute, en arrachant les rubans verts, insigne constitutionnel, du shako des provinciaux. Quoi qu'il en soit, après quelques meurtres isolés, les deux régiments en vinrent aux mains. Les gardes royaux s'étaient renfermés dans leur caserne, où les gardes provinciaux vinrent les attaquer avec du canon. Les chefs de part et d'autres seraient gravement coupables, s'ils avaient aujourd'hui dans l'armée espagnole seulement une ombre d'autorité; mais vous entendez bien que des caporaux qui ont fait une révolution sans leurs officiers et malgré leurs officiers, ne seront pas assez simples pour leur obéir. L'autorité ayant pris, comme de

juste le parti des provinciaux à qui elle doit son origine, les gardes royaux furent obligés de se rendre après un combat assez vif. On ne sait point au juste le nombre des morts, il paraît que celui des blessés est assez considérable; mais on ne saura la dessus rien de précis, parce que suivant l'usage, ni l'autorité ni les journaux ne diront rien d'exact. La fusillade a duré deux heures environ.

De pareils dissentiments dans l'armée le lendemain d'une révolution, quand l'ennemi est aux portes, ne sont pas rassurantes pour l'avenir du trône constitutionnel; mais, ce qui est plus grave encore, c'est l'esprit d'insubordination et d'indiscipline auquel les troupes sont en proie. Lorsque le bruit se répandit que les gardes royaux avaient tué deux provinciaux, ceux-ci sortirent de leur caserne et se mirent en bataille. Un capitaine voulant les retenir, un sergent s'avance vers lui : « Marche, lui dit-il, ou je te passe mon sabre à travers le corps »; et le capitaine effrayé se mit à la tête du mouvement. Ce que je vous raconte là, je l'ai vu. Je pourrais vous citer mille traits semblables, qui tous prouvent jusqu'à la dernière évidence que ce sont ici les soldats qui mènent les officiers, comme ce sont les cris de la rue qui décident le gouvernement. C'est vraiment la souveraineté du peuple dans son application la plus grossière et la plus littérale.

Les dernières nouvelles de Madrid sont du 22. La situation y est toujours à peu près la même, avec un peu moins d'effervescence dans les esprits et quelques indices de subordination renaissante chez les soldats. Mais ce n'est pas la faute des anarchistes qui se présentent toutes les nuits devant les casernes des troupes de la garnison, et invitent les soldats à courir les rues, en leur criant que maintenant ils sont libres de faire ce qui leur plaît. Un journal qui dénonce ces coupables tentatives ajoute que plusieurs militaires, judicieux et bons patriotes, ainsi qu'une foule de gardes nationaux, l'engagent à provoquer l'attention sur ce fait. Il soupçonne les carlistes de chercher à faire commettre de nouveaux excès pour déshonorer la révolution.

La Gazette de Madrid du 22 contient deux décrets importants. Par le premier, le général Rodil est nommé ministre de la guerre, sans préjudice du commandement en chef de l'armée du Nord qu'il conserve. Le second décret porte que les lois et ordonnances rendues pendant les deux époques constitutionnelles ne doivent pas être considérées en masse comme remises en vigueur, et qu'il faudra des ordonnances spéciales pour les rétablir.

On avait annoncé que tous les employés de la secrétairerie d'état avaient donné leur démission. Cependant nous voyons dans les journaux de Madrid, qui en témoignent leur satisfaction, que le nouveau ministère en a renvoyé un grand nombre. Ils l'engagent à étendre le système des épurations aux commandements militaires dans la plupart des villes du royaume, et à ne confier les places qu'à des constitutionnels éprouvés.

Déjà il arrive des dénonciations. Ainsi la garde nationale de Brihuega demande la destitution du juge de première instance de ce district, pour avoir fait leur procès à des individus qui ont crié vive la constitution! au mois d'août de l'année dernière. Où s'arrêtera une pareille réaction que malheureusement la presse favorise de tout son pouvoir? L'Echo del Comercio a publié de longues réflexions pour en démontrer la nécessité, et il se plaint de ce que, depuis six jours, le ministère ne se soit pas mis à l'œuvre de régénération avec énergie et activité.

La défaite des chefs carlistes Qules, Forcadell, Cabrera et Puertolas, à Villarluengo, dans le royaume de Valence, a été assez grave. L'affaire a duré trois jours; mais l'engagement

du 7, à Villarluengo, est le moins important, puisque le bulletin du général vainqueur, Manuel Soria, n'accuse pour ce jour-là, du côté des troupes de la reine, qu'un homme blessé, en évaluant la perte des carlistes à 15 ou 20 morts, quelques blessés et un prisonnier.

Une grande agitation régnait le 10 à la Corogne et on allait y proclamer, malgré tous les efforts du capitaine général Latre, la constitution de 1812, quand il est arrivé un courrier annonçant que les troupes de Gomez avaient repris le chemin de la Galice. Aussitôt l'ardeur des habitants s'est tournée contre les factieux, et une partie de la garde nationale devait se porter le lendemain à leur rencontre pour secourir un mouvement d'Espartero.

On continue à recevoir à Madrid de tous les points de l'Espagne la nouvelle que la constitution de 1812 a été proclamée partout. Le capitaine général de Grenade, Lopez Banos, qui a vu commencer l'insurrection dans son gouvernement, à Malaga, est un de ceux qui ont tenu le plus longtemps. Le 5 il était à Jaen, où il bouleversait la junte constitutionnelle; mais enfin ses troupes se sont dispersées pour rejoindre les autres corps en révolte, et avant que la constitution ne fût reconnue à Madrid, elle régnait dans toute l'Andalousie.

BELGIQUE.

Bruxelles, 31 août (trois heures). — La faible réaction de Paris n'a point influé sur nos cours, il y a pour l'actif 29 5/8 argent 3/4 papier. Fort peu d'affaires.

Le prix de l'actif n'a pas changé 29 5/8 cours. Les actions des sociétés sont toujours très-recherchées, on a fait les Brasseries Belges à 110, la Librairie à 105.

Après la cote, on est plus faible 29 5/8, beaucoup de papier.

Amsterdam, 1^{er} septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 5/16 7/16 5/16, 5 p. c. 102 3/4 13/16, billets de chance 23 7/8, syndicat 97 3/4 98, société de commerce 185 7/8 188 1/8, Ardoin pièces de 85 liv. 23 3/4 30 3/8 29 13/16, grosses pièces 29 7/8 30; brésiliens 86 1/4.

Londres, 31 août. — Active espagnol 34 1/8. Marché des huiles et graines. — Il ne s'est presque rien fait en huile de colza; les prix se soutiennent. Graines grasses peu offertes; tourteaux, lin, sans demande; ceux de colza sont recherchés.

L'avis pour la souscription, à la Banque de Belgique, des actions dans la société de Librairie Hauman, Cattoir et Co, annonce qu'indépendamment des cinq cents de M. Hanman inaliénables pendant cinq ans, deux cents autres actions, prises par certains actionnaires, seront également inaliénables pendant deux ans. De sorte que jusque là il n'y en aura que huit cents dans la circulation. On nous prie en outre de faire remarquer que les versements, aux termes des statuts, auront lieu par dixième, de trois mois en trois mois, 10 p. c. lors de la souscription, 10 p. c. le 3 décembre 1836, 10 p. c. le 3 mars 1837 et successivement par trimestre, le dernier versement échéant le 3 décembre 1838. Ce mode de versement est de nature à faciliter beaucoup les souscriptions.

— S. M. la reine de Portugal a nommé, par décret du 26 avril dernier, MM. le général baron Evain, grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Benoit d'Aviz; le général Nypels

général. Le public a accueilli avec une faveur marquée le retour de M. Ferdinand au pupitre de directeur.

L'ensemble de la représentation a été satisfaisant, et l'on a pu juger encore une fois des beautés entassées dans cette partition, du comte Ory, qui a si bien mérité toutes les couronnes dont elle est couverte. Le chœur d'ouverture, l'air de Permite, celui du gouverneur, le duo entre le comte et Isolier, et le trio final sont des morceaux d'élite. L'introduction du second acte est de la suavité la plus ravissante. Mais toutes ses beautés le cèdent encore cependant au chœur des buveurs; c'est là, selon nous l'une des plus brillantes et des plus chaudes inspirations de Rossini. C'est bien là une orgie échevelée; qu'un mouvement quel qu'il soit dans cette musique! Elle bouillonne comme les flots de l'Ad qui Raimbault fait couler pour les quatorze chevaliers qui vont effrayer tout à l'heure, la chaste dame Ragonde. Mr. de Launay, qui jouait par complaisance, n'a point chanté le récit de la campagne de Raimbault dans les caves du château, mais ainsi mutilé le morceau a encore produit son effet.

Nous n'avons aucune opinion à émettre sur M. Hartmann, notre comique, qui ne débutait pas. Nous dirons pourtant qu'il a dépensé beaucoup d'esprit et de verve, sans parvenir à décider notre parterre; mais c'est qu'en vérité, rien n'est triste comme M. Jovial, vaudeville usé jusqu'à la corde, et que nous espérons bien ne plus voir reparaitre.

Comme nous l'avons déjà dit, dans une autre occasion, notre salle est aujourd'hui parfaitement illuminée, le lustre sombre, gras et huileux de l'année dernière, a été remplacé par un lustre magnifique, dans les cristaux duquel se réfléchit la brillante lumière du gaz, répandue avec profusion dans tout l'édifice, et qui éclaire les décorations, la rampe et jusqu'au pupitre de l'orchestre.

La salle a été aussi repeinte. — On parle avec éloges de plusieurs décorations nouvelles, destinées à donner aux représentations de Robert et de Gustave un éclat inconnu jusqu'ici sur notre scène.

Parités. — THÉÂTRE.

Débuts.

Notre théâtre vient de se rouvrir, et la salle si long-temps muette, a déjà retenti des accents du grand Maestro. Je dis notre salle si long-temps muette, car en vérité, j'ai quelque peine à ranger parmi les réalités le délicieux concert donné à l'occasion des courses; et à la rigueur, ne se pourrait-il pas que nous ayons rêvé cette fête magnifique, comme il arriva un jour à Hoffmann, le fantastique, qui se crut, comme on sait, transporté tout-à-coup, de la chambre triste et nue d'une pauvre auberge dans une salle brillante, à une représentation du chef d'œuvre de Mozart, et sur laquelle il nous a laissé le plus poétique feuilleton qui soit jamais sorti de la plume d'un critique. Pourquoi, comme lui, n'aurions-nous pu nous croire un instant sous de vastes lambris, éblouissants de mille lumières, qui rejaillissaient sur une foule de femmes élégantes, au panache blanc ou bleu, mollement agité; puis, du sein d'un vaste orchestre, qui venait de nous envoyer des flots d'harmonie, serait sortie une fée, à la voix d'or, comme dit Balzac, qui nous aurait initiés à toute la magie de son art, qui tour à tour aurait modulé, sur de suaves mélodies, tous les sentiments, toutes les passions, la tristesse, l'espérance, la joie, la tendresse, l'amour. Oui, nous nous sommes trouvés, sans aucun doute, sous l'empire de quelque heureux prestige, tant de perfection n'appartient point à notre nature, nous avons rêvé l'idéal du chant. — Occupons-nous donc des réalités.

M. Richelme, notre 1^{er} ténor, Mme. St-Ange, notre prima dona et Mme. Depoix, seconde chanteuse, ont débuté sur notre scène dans le Comte Ory, partition charmante et qui aujourd'hui encore n'a rien perdu de sa fraîcheur.

M. Richelme, chargé du rôle du comte, qui apparaît d'abord, comme on sait, déguisé en ermite, a fort bien dit plusieurs pas-

sages de son premier air. Il semblait cependant se ressentir un peu de l'émotion qui accompagne toujours le début d'un acteur sur une scène nouvelle. Au second acte, dans le joli et frais duo chanté par le comte et la chatelaine, M. Richelme avait reconquis plus d'assurance, sa voix avait déjà plus de pureté, il a rendu sa partie avec beaucoup de goût et d'expression. Dans le dernier trio entre la comtesse, le page et le comte, notre premier ténor n'est point resté au-dessous de lui-même, et il a dit surtout la dernière partie de ce trio avec une expression qui lui, aurait, sans doute, valu de nombreuses marques d'approbation, s'il n'était dans les us et coutumes de notre public, de s'abstenir pendant les débuts. — Somme toute, M. Richelme a une voix très-agréable, assez pure dans les notes hautes, mais un peu voilée dans les cordes basses et même dans le médium; il la manie avec beaucoup de facilité, il dit fort bien le récit, et il paraît bon acteur. Enfin entre lui et son devancier, la comparaison n'est pas possible.

Mme. St-Ange a également débuté sous de favorables auspices. Elle avait d'abord à chanter l'air un peu froid de la comtesse venant consulter le bon ermite sur ses ennuis. L'actrice a prouvé, dans ce morceau qu'elle possédait une voix à la fois forte, étendue, et facile; elle a rendu avec bonheur plusieurs traits de son air. Elle était cependant visiblement émue, et cette émotion l'a poursuivie dans le cours de toute la représentation, aussi sommes-nous persuadés que Mme. St-Ange se montrera toujours égale à elle-même aussitôt que le public l'aura rassurée.

Il nous reste à dire quelques mots de Mme. Depoix qui a paru dans le rôle du page. Le charmant duo entre le comte et Isolier a tout d'abord révélé chez cette actrice une voix bien timbrée et aux sons argentins. Elle a dit fort convenablement sa partie, et dans le duo, et le grand trio final dont nous avons déjà parlé.

Mme. Stevens et M. Bouchy ont fait leur rentrée à la satisfaction

(Doin), commandeur du même ordre; le colonel Mertens et le colonel Chazal, officiers de l'ordre militaire de la Tour et de l'Épée; le capitaine de Meurs, le capitaine Frison et le capitaine Bormann, chevalier du même ordre.

— Deux intendans ont été adjoints aux trois généraux chargés de l'enquête sur le service sanitaire. M. Feigneux est appelé à Bruxelles. Il développera son mémoire à charge de MM. Vleminckx et Tallois, qui pourront à leur tour répondre.

— Il a été procédé hier comme suit, au gouvernement provincial, sauf approbation ministérielle, à l'adjudication des travaux publics indiqués ci-après : construction d'un ponton à la sortie de Wavre, route provinciale de Wavre à Ham, à Jeanne-Marie Parys, épouse Horis, de Malines, pour 2670 fr. — Pose de deux gardes-corps au grand remblai des Sept Fontaines, route provinciale de Hal à Mont St. Jean, à la même, pour 1750 fr. — Etablissement d'un pont tournant en charpente, sur la rivière le Demer, entre Testelt et Messelbroeck, à J. B. Dewele à Diest, pour 3000 francs. — Travaux d'entretien des ouvrages d'art de la partie navigable du Demer et de la Dyle, à J. M. Parys, épouse Horis, pour 3275 fr.

LIÈGE, LE 3 SEPTEMBRE.

Comme nous l'avons annoncé hier, un arrêté royal en date du 31 août, fixe l'ouverture des collèges électoraux pour la formation des conseils provinciaux. Voici les articles de cet arrêté :

Art. 1er. Les collèges électoraux pour la formation des conseils provinciaux sont convoqués pour le 29 septembre prochain, à l'effet de procéder aux élections.

Art. 2. La première réunion des conseils provinciaux aura lieu le six octobre, à dix heures du matin.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel. Donné à Ostende, le 31 août 1836.

Nous avons annoncé dans notre n° du 27 septembre, qu'une sérénade avait été donnée à M. le commissaire Demany, au nom de nombreux amis de ce fonctionnaire, à l'occasion de son installation faite par Messieurs les bourgeois et chevins. Nous apprenons aussi qu'une brillante sérénade a également été donnée hier soir à M. le commissaire Guillaume par les habitants du quartier du nord.

M. Vander Heyden, professeur émérite de notre université, et ancien membre de la chambre des représentants, est mort hier au soir, en cette ville, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

— On lit dans le Précurseur d'Anvers :

« Cette nuit (30) vers deux heures, des jeunes gens accompagnaient des dames qui sortaient du bal avec leur père et qui allaient rentrer chez elles, lorsque cette société a été attaquée par deux hommes qui en voulaient à l'argent; les jeunes gens ont été meurtris de coups, au point d'être obligés de garder la chambre. Malgré les cris de ces dames et de ces messieurs, personne n'est venu à leur secours; cependant c'était sur la Place-Verte où se trouve le factionnaire de la poste aux lettres, et c'est au milieu du quartier le plus peuplé de la ville que cette attentat a eu lieu. »

— Le bateau à vapeur en fer le *Papin* a fait, à l'occasion de la foire de Beaucaire, un essai de navigation sur le Rhône dont les résultats sont remarquables. Ce bateau a franchi la remonte en quarante et une heures la distance d'Avignon à Lyon. Cette vitesse dépasse de beaucoup celle des bateaux à vapeur employés jusqu'ici à la navigation du Rhône.

— On lit dans le Journal de la Belgique au sujet des associations industrielles :

« On verrait avec beaucoup de satisfaction que là où le progrès dépend de la masse des capitaux, surgirait une association formée par quelques industriels, dont la fortune et les antécédens offriraient une responsabilité suffisante, et qui, oubliant toute rivalité, mettraient tous leurs confrères à même d'y prendre part, chacun selon ses moyens. Pour atteindre ce dernier but, on n'admettrait d'abord que ceux-ci à souscrire. En cas d'insuffisance de fonds, on recourrait aux spéculateurs en fixant les actions assez bas pour ne pas exclure les petits capitalistes des avantages qu'on a à offrir et pour éviter l'accaparement, on ne permettrait à chacun de souscrire que pour un certain nombre d'actions à la fois. »

« Les ouvriers mêmes, à qui la concurrence des sociétés empêcheront de former comme aujourd'hui, au moyen de leurs épargnes de petits établissemens pour leur compte, pourraient ainsi s'en dédommager en employant ces épargnes à acheter des actions. A Manchester et à Liverpool, il y a près de 3000 ouvriers qui possèdent des coupons d'actions dans différentes entreprises industrielles. »

« Mais pour empêcher que la spéculation ne continue à empiéter sur le domaine de l'industrie, il faut que celle-ci renonce à tout esprit de routine. C'est aux industriels des grandes villes, ordinairement plus éclairés et jouissant de plus d'aisance, de rechercher activement, tant dans le pays qu'en France et en Angleterre, les procédés nouveaux avant que les sociétés de spéculateurs s'en emparent, et de former des sociétés de leur côté, si leurs propres capitaux ne suffisent pas. Prendre l'initiative est le seul moyen d'éviter la concurrence, et l'on verra ainsi l'industrie nationale se développer sans froisser aucun intérêt. »

— On lit dans la Gazette de New-York que l'on a envoyé un agent auprès de M^{me} de Bériot, pour lui offrir 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.), pour une année d'engagement théâtral aux États-Unis. C'est le directeur, M. Cadwell, qui fait cette offre.

— Un incendie terrible a éclaté ce matin (29) vers deux heures, dans la maison de M. Wilson, négociant en thé, à côté de London-Bridge. Le feu s'est communiqué immédiatement aux maisons voisines et a commis des dégâts considérables; on les évalue même à 500,000 livres sterling (12,500,000 francs). M. Wilson a été éveillé quand tout était déjà en flammes, il s'est jeté par une fenêtre du premier étage, et s'est cassé le bras et la jambe en deux endroits. On dit qu'un domestique et un enfant sont restés dans les flammes. Un grand nombre de navires qui se trouvaient dans la Tamise n'ont eu que le temps de remonter la rivière en toute hâte. Une foule de curieux se porte vers l'endroit du désastre.

— *Bay-Middleton*, cheval de trois ans, appartenant à lord Jersey, et qui vient de paraître pour la première fois sur le champ des courses en Angleterre, a déjà gagné en prix cette année à son propriétaire 8,375 livres sterling (environ 220,000 francs) sans compter les paris qui ont pu être faits en sa faveur par lord Jersey.

CONSTRUCTION D'UN PENITENCIER A LIÈGE. (1^{er} article.)

Nous avons déjà entretenu plusieurs fois nos lecteurs (V. les numéros 129, 130, 132 et 177 du *Politique* de cette année) de l'état déplorable des prisons de Liège, des démarches multipliées du conseil d'administration de ces établissemens près du gouvernement, de la réponse favorable que M. le ministre de la justice a enfin adressée, et de l'envoi de M. l'inspecteur-général des prisons et des établissemens de bienfaisance à Liège, pour s'entendre avec la commission sur le choix d'un local et les bases des constructions nouvelles.

Depuis le mois de mai dernier, époque à laquelle M. le ministre a consenti à prendre cet objet en sérieuse considération, aucune nouvelle n'est parvenue au conseil d'administration sur la suite donnée par M. le ministre à sa première décision. Il n'est pas douteux, lorsque le gouvernement a été instruit, par des plaintes qui se succèdent depuis vingt-cinq ans, du mauvais état de nos vieilles prisons, qu'il ne cherche, aujourd'hui que la tranquillité rétablie et que la situation prospère des finances lui en donnent les loisirs et les moyens, à satisfaire des plaintes aussi légitimes. Toutefois, comme nous connaissons trop bien la multiplicité des petites affaires qui font oublier aux ministres les questions importantes, nous avons entrepris et nous continuerons à rappeler au gouvernement, sans relâche et sans découragement, la nécessité de la construction d'une prison neuve à Liège. Nous aurons dans ce texte fécond l'occasion de revenir souvent sur notre *delenda Carthago*.

Nous ne reproduirons pas aujourd'hui les motifs que nous avons fait valoir dans les articles rappelés ci-dessus. Nous préférons donner à nos lecteurs quelques renseignemens sur l'état ancien et moderne de nos prisons, pour arriver ainsi à la démonstration de l'inévitable conclusion qui doit enfin frapper le gouvernement aussi bien que le public.

Les prisons actuelles de St. Léonard, à en juger par leur état de vétusté, paraîtraient plus anciennes qu'elles ne le sont réellement.

On distinguait autrefois les prisons de l'officialité ou juridiction ecclésiastique, et celles des échevins ou juridiction criminelle ordinaire. La prison de l'officialité se trouvait dans une des ailes du palais du prince-évêque, comprise aujourd'hui dans la façade du côté de la rue Ste. Ursule. Une partie du palais ayant été consumée par les flammes en 1736, on déplaça la prison pour construire la partie qui sert aujourd'hui au tribunal de première instance; à cet effet une négociation fut entamée avec le conseil de la cité, et voici ce que l'on trouve dans le registre aux recès à la date du 21 août 1737 :

« Le conseil, en vue de la décoration du palais de son Altesse et du bâtiment à construire pour les seigneurs les états dans le lieu où se trouve ladite prison du révérend seigneur official, ce qui servira à l'ornement et embellissement public, déclare d'accorder et accenser auxdits seigneurs les états l'usage du balloir (rempart) en dessus de la porte de St. Léonard et ses souterrains, de même que de la partie de fonderie occupés présentement par Joseph Chodoir, consistant en 42 pieds de long sur 21 de large ou environ; aussi bien que du jardin ou boulevard occupé par le sieur Klouckart, et ce à l'effet ci dessus repris, parmi lesdits seigneurs les états payant annuellement à la *cearie* (trésor) de la cité cent florins Bbt. d'accense, voir à condition que les domaines et propriétés dudit balloir, jardin et places susdits demeureront entièrement à tous jours à la cité, etc. »

Les bâtimens de la maison d'arrêt qu'on nomme le *quartier neuf*, sont encore plus récents : le directeur actuel se souvient de les avoir vu construire dans sa jeunesse.

Est-on curieux de connaître maintenant l'opinion qu'avait de ces prisons, trente ans après leur construction, c'est-à-dire vers 1777, un philanthrope qui voyagea à cette époque dans toute l'Europe pour y visiter les prisons, les maisons de force et les hôpitaux? Nous allons laisser parler lui-même le célèbre *John Howard*.

« Dans deux chambres de la vieille prison, il y a six cages fortifiées avec d'épais cercles de fer; quatre étaient vuides. Elles avaient sept pieds de long; leur largeur était un peu moindre; leur hauteur était de six pieds et demi. Sur un de leurs côtés, il y avait une ouverture de six pouces pour faire parvenir les alimens à ceux qu'on y renferme. Ce sont les prisons les plus cruelles et les plus dangereuses qu'il ait peut-être en Europe. En descendant de l'appartement du geolier dans ces effrayantes demeures, on entend les gémissemens des hommes précipités dans les cachots obscurs; les murs, le faite, tout y est bâti en pierres. Dans les temps d'humidité, l'eau pénètre dans ces basses fosses; elle en couvre et en détruit le fond. Chaque cachot a deux soupiraux étroits, l'un pour recevoir l'air, l'autre qui s'ouvre et se ferme avec un fort verrou pour donner aux prisonniers leurs alimens. Un cachot plus étendu que les autres est destiné aux malades. On y découvre avec surprise un poêle; rien dans ces antres funestes ne peut faire espérer une attention dictée par l'humanité. »

« Les cachots de la nouvelle prison sont plus effrayans encore que ceux-là; il est peut-être aussi impossible d'en sortir, que de n'y pas perdre l'usage de ses sens en y entrant. Ceux qui l'habitent y deviennent fous ou furieux, et l'on entend leurs lamentables cris, lorsqu'on y pénètre. Une seule femme a pu soutenir cette horrible demeure pendant quarante-sept ans et y conserver sa raison (1). »

« Les cris de ceux qu'on y met à la torture pourraient être entendus des passans au dehors de la prison; une garde les empêche de s'y arrêter et d'y écouter. Il semble qu'on n'est pas moins cruel ici que dans l'inquisition de Goa, où l'on entend du dehors les cris et les gémissemens des malheureux qu'on tourmente à la question, où l'on ne respecte ni l'âge ni le sexe, ni la condition, mais où l'intérêt est le Dieu du tribunal. »

« A Liège, un médecin, un chirurgien, assistent aux tourmens de l'accusé. Au signal donné par une cloche, on apporte du vin, du vinaigre et de l'eau, pour prévenir l'évanouissement ou la mort du patient. C'est là qu'on peut dire : « La compassion du méchant est cruelle. » C'est encore ainsi qu'en Espagne un médecin, un chirurgien sont appelés pour avertir quel est le terme des souffrances que l'homme tourmenté peut supporter sans mourir. Quel excès de barbarie (2)! »

Howard continue : « Dans la maison de force, il y avait quatre-vingt-dix prisonniers distribués en quatre chambres, et occupés à une manufacture de laine, dont l'étoffe sert à doubler les habits des soldats. On ne laisse dans cette maison que ceux qui savent travailler, et on leur apprend à assortir, à peigner ou carder, à filer, à dévider, doubler et tisser la laine. Neuf d'entre eux avaient des fers; tous ont des lits séparés, et sont nourris avec de bon pain de seigle, de la viande trois fois la semaine. Ils ont la soupe tous les deux jours, et deux pintes de bière les jours où ils n'ont pas de soupe. »

« Qui croirait, à part les cachots souterrains et la torture qui sont à jamais supprimés, que la dernière description donnée par Howard de la *Maison de force*, où est établie aujourd'hui la maison de justice, fait honte à l'état actuel, et que nos prisons sont moins bien matériellement qu'elles l'étaient sous l'ancien régime! » A. V.

(1) Ce fait, rapporté par Howard, n'a pas laissé de traditions dans nos prisons.
(2) L'ancienne salle de torture sert aujourd'hui, m'a-t-on assuré, d'infirmierie.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 2 SEPTEMBRE.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir : Henri Rigo, âgé de 84 ans, jardinier en Bèche, veuf d'Aily Libotte. — Lambert Gentil, âgé de 66 ans, journalier faubourg, St. Marguerite, veuf de Jeanne Delbrouck. — Antoine Fassin, âgé de 61 ans, cultivateur au Thier à Liège, veuf de Marie Aily Libotte. — Jean Thiry, âgé de 57 ans, houilleur à Ans, époux de Catherine Cabay. — François Leloth, âgé de 34 ans, conducteur du 3^e régiment d'artillerie, célibataire. — Anne Mercier, âgée de 82 ans, sans profession, Béguinage St. Christophe, veuve de Hubert Malherbe. — Marie Françoise Petronille Bertram, âgée de 40 ans, sans profession, faubourg Vivegnis, épouse de Michel Joseph Chaumont.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 4 septembre, continuation des débuts. Premiers débuts de MM. Léon Chapelle et Hartman, seconds débuts de M. Richeime et de Mme. St. Ange. — Reentrée de Mme. Valé-Bibre. ERA-DIAVOLO ou l'AUBERGE DE TERRAGINE, opéra comique en trois actes. Précédé des PREMIÈRES AMOURS, vaudeville en un acte.

TAXE DU PAIN, du 2 septembre.

Pain de seigle, 25 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 35 c.
Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES

ET AVIS DIVERS.

FÊTE A ST.-GILLES.

BAL CHAMPÊTRE dimanche prochain, 4 septembre, chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St Laurent, n° 1139. 990

A L'OCCASION DE LA FÊTE,

BOULANGER-LEMOINE,

Donnera BAL dimanche et samedi, 4 et 5 septembre, à la grande SALLE à BEYNE.

FÊTE DE S^{TE}. WALBURGE.

BAL, dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, au Café des Remparts, rue derrière le mur des Anglais. 997

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES DOIES chez RASKIN BIA, au Café des Remparts, rue Derrière le Mur des Anglais. 855

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Sour-Pout.

N. DE POSSON,

Md. TAILLEUR, RUE GERARDRIE, N° 769, A LIEGE,
 A l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir des draps
 à carreaux pour PANTALONS du DERNIER GOUT, qu'il
 vend au plus juste prix. Il attend aussi un envoi de DRAPS
 à côte nouvelle.
 Au même N° voudrait se défaire de son magasin d'habits
 et capottes, il VEND le tout au PRIX de FACTURE. 9

CORDAGES D'ALOES BREVETES.

Le magasin pour les provinces de Liège et de Namur, situé
 place de l'Université, n. 263 à Liège, est assorti entre autres
 cordages, de ceux à l'usage des filets de tendrière. — Le
 prix est notablement inférieur à celui des cordes de chanvre.
 908

La PLACE de CONCLERGE à la SOCIÉTÉ D'AGREMENT,
 place Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui dési-
 rent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les
 conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes
 municipales, rue au Potay. 926

Le sieur J. F. DUBESLAY, cabaretier, place du Marché,
 n. 26, prévient le public qu'il a l'intention de quitter la Belgique
 vers la fin du mois de septembre; ceux qui auraient des ré-
 clamations à faire, doivent se présenter chez lui avant son
 départ. 997

Un PRECEPTEUR ALLEMAND désire se placer dans un
 pensionnat ou dans une famille. S'adresser, sous la lettre D.
 au bureau de cette feuille. 878

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette
 feuille.

AVIS.

FETE ET FOIRE A HERSTAL,

Lundi 12 septembre 1836.

Comme les autres années, une prime de 20 francs est ac-
 cordée à celui qui vendra le plus beau cheval.
 Une de 10 fr. à celui qui amènera sur la foire la plus grande
 quantité de vaches.
 Une de 10 fr. à celui qui amènera la plus grande quantité
 de cochons.
 L'après dîner il y aura mât de cocagne et autres divertis-
 sements. 994

VENTE DE BATEAUX,

AGRES ET AUTRES OBJETS.

MARDI et mercredi 6 et 7 septembre 1836, à une heure
 de relevée, chez le S^r BENOIT LAFFLEUR, quai St. Léonard,
 N° 29, à Liège, le notaire BIAR vendra trois BATEAUX
 d'OURTE presque neufs dont un avec watilords et roue;
 une nacelle dite aux chevaux; quantité d'agres consistant
 en voiles, ancrés, ferrés, cordages goudronnés, toiles
 adém; une forte partie de Verues et Werres en Sapin du
 nord etc.

ARGENT COMPTANT.

Les personnes connues pourront obtenir un crédit de 6
 mois moyennant caution. 910

FABRIQUE DE HERSTAL.

LOCATION AUX ENCHERES.

MERCREDI sept septembre 1836, à neuf heures précises
 du matin, à l'hôtel de ville de Herstal, le notaire MOXHON,
 de résidence à Liège, procédera à la location aux enchères
 des BIENS appartenant à la FABRIQUE DE HERSTAL, situés
 sous les communes de Herstal, Vottem, Vervegnis, Oupeye
 et Milmotte.
 S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire
 MOXHON, rue Hors Château, à Liège. 953

AVIS.

On fait savoir que LUNDI 19 SEPTEMBRE 1836, à une
 heure après midi, en l'étude du notaire PETITHAN, à Mar-
 che, on vendra publiquement et irrévocablement:

LA PROPRIÉTÉ

DE JUILLE, AU CANTON DE LAROCHE,

Située sur les bords de la rivière navigable de l'Ourte,
 appartenant à M. le baron de HEUSCH et ses enfants, con-
 sistant en MAISON de MAITRE, habitation pour un fermier
 et bâtiments d'exploitation; cour, jardins, prés, vergers,
 terres labourables, sables, bois et plantations, contenant
 84 bouiers métriques.

Les TERRES sont généralement de 1^{re} classe et propres
 à la culture de betteraves, par sa situation on peut établir
 sur cette propriété toute usine quelconque et j'en ai des avan-
 tages de la classe et de la pêche.
 Elle sera définitivement adjugée sur la mise à prix de frs.
 65,500.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, audit notaire
 PETITHAN, à M^{re} LOGÉ, notaire, à Namur, et à M^{re}
 BOURDIN, notaire, à Bruxelles. 978

MAISON DE COMMERCE A VENDRE.

Le mardi 13 septembre courant, à 4 heures de relevée,
 M^{re} DUSART, notaire à Liège, VENDRA, en son étude, rue
 Féronstrée, une MAISON DE COMMERCE située rue Pont-
 des-Arches, n° 979. Cette maison a une façade de neuf mètres
 et se trouve très avantageusement placée par suite des démo-
 litions qui s'effectuent au dit pont. 7

M^{re} DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le SIX
 SEPTEMBRE prochain, à 10 heures du matin, il vendra
 aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, la NUE PRO-
 PRIÉTÉ DE LA MOITIÉ

D'UNE MAISON,

N° 27, sise RUE DU MOULIN, à St. SEVERIN, en cette
 ville, avec moulin à farine, by, coup d'eau et dépendances;
 la maison et le moulin sont bâtis depuis peu d'années et
 l'usufruit appartient à une seule personne.
 S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 987

VENTE

DE DEUX BELLES MAISONS,

SUR LE QUAI DE LA SAUVENIÈRE.

Jeudi 29 septembre 1836, à deux heures de relevée, il sera
 procédé en l'étude et par le ministère de M^{re} RENZO, notaire
 à Liège, à la vente aux enchères des immeubles ci-après dé-
 signés, savoir:

1^{er} lot. — UNE BELLE MAISON, située à Liège, quai de
 la Sauvenière, composée au rez de chaussée d'un beau salon,
 salle à manger, cabinet, au 1^{er} étage, d'un grand salon, 3
 chambres à coucher; au second, 5 pièces, et au 3^e, chambres
 de domestiques et beau grenier. Offices, cuisines, cour, re-
 mises, écuries, etc.

2^e lot. — UNE MAISON à côté de celle ci-dessus désignée,
 ayant deux sorties, l'une sur le quai de la Sauvenière, et l'autre,
 sur la rue des Begards.

Ces deux maisons viennent d'être construites. Aux avan-
 tages d'une rue magnifique, elles réunissent toutes les com-
 modités qu'on peut désirer. Elles seront vendues libres de
 charges et les plus grandes facilités seront accordées aux ac-
 quéreurs pour le paiement du prix.

S'adresser pour les conditions de la vente, à M^{re} RENZO,
 notaire, rue du Pot-d'Or. 3

On désire LOUER à Liège, UNE MAISON de 7 à 9 pièces.
 S'adresser à M^{re} RENZO, notaire. 4

BELLES PROPRIÉTÉS A VENDRE,

SISES A LOUVIGNÉ SUR LA ROUTE DE LIEGE A SPA ET SUR
 LES ROUTES PROJÉTÉES DE LIEGE ET DE MASTRICH A
 L'EMBEVE, A TROIS LIEUES DE LA PREMIERE DE CES
 VILLES.

Le 3 octobre 1836, le notaire RENZO vendra publiquement
 en son étude, à 10 heures du matin, d'abord en masse ensuite
 en détail, les biens ci-après:

1^o UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE avec citerne,
 remise, écuries, cour et bosquet et un grand jardin bien
 arboré, entouré de murs, sur la mise à prix de 16,000

2^o UN VERGER en plein rapport 3,000

3^o UN BOIS, dit le Roué 1,200

4^o UNE FERME, nouvellement reconstruite, d'en-
 viron dix-neuf bonniers avec petit bois et 300 peupliers
 de belle croissance. 22,000

Les propriétés bâties sont assurées contre incendie à co-
 curance de 22,000 fr.

Il y aura de grands facilités pour les payemens.

S'adresser à M^{re} RENZO, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 2

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Poursuite de surenchère, LA MAISON située rue des Carmes,
 cotée 383 à Liège, sera réexposée et adjugée définitivement
 le MARDI, 20 septembre 1836, à 11 heures du matin, par
 devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons du nord et
 de l'est, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n. 443,
 audit Liège, et par le ministère du notaire BIAR, sur la mise
 à prix de 11,655 fr. 996

**ON PEUT ENCORE SOUSCRIRE A 15 C. LE VOLUME,
 A LA LIBRAIRIE AU RABAIS**

De F. CANONGETTE et Cie. rue Pont d'Avroy, 577,
 à Liège.

**AU NOUVEAU RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE PIÈCES DE
 THÉÂTRE.**

La liste des 100 premiers souscripteurs étant complète,
 on ne peut plus jour de la remise de 25 o/o en livres,
 annoncée dernièrement. Mais pour offrir encore une faveur
 aux amateurs, les 100 premiers souscripteurs à inscrire re-
 cevront l'abonnement de trois mois ou 25 pièces pour trois
 francs. On ne paie rien d'avance.

On peut aussi choisir parmi les pièces publiées au prix de
 10 à 50 c. chacune.

Il vient d'arriver au magasin:

COURS COMPLET D'ÉCONOMIE POLITIQUE PAR J. B.

SAY, 4 très-beaux vol. in-8° vélin, dernière édition

Au lieu de 24 00 net 16 50

ANATOMIE GÉNÉRALE DU CORPS HUMAIN, par Jules

Couquet, 5 beaux vol. in-8° avec toute la collection de 300

belles planches in-folio vélin, au lieu de 350 00 net 115 00

VOYAGE D'ANACHARSIS EN GRÈCE, par Barthélémy,

5 beaux vol. in-8° vélin avec un atlas de 44 planches, der-
 nière édit. de Paris, au lieu de 36 00 net 12 50

LE MÊME, sur papier vélin superfine (rare) net 16 50

LA MAISON RUSTIQUE, contenant tout ce qu'il est utile
 ou agréable de savoir pour être heureux et prospérer à la
 campagne, 4 beaux vol. in-8° avec nombreuses planches,
 édit. de Paris, 30 00 net 12 00

ŒUVRES COMPLÈTES DE MONTESQUIEU, 8 beaux

vol. in-8°, belle édition de Paris, Didot, 48 00 net 18 00

LES MÊMES, 11 vol. format portatif, 22 00 net 8 50

ŒUVRES DE RAGINE, contenant tout le théâtre, 4 vol.

in-18, pap. vélin, Paris 1836, 8 00 net 1 90

ŒUVRES COMPLÈTES DE MARMONTEL, de l'Acadé-
 mie, 18 forts vol. in-12, édit. de Paris, 60 00 net 25 00

LES MÊMES, 12 beaux vol. in-8° avec gravures, net 30 00

CONTES MORALX DE MARMONTEL, 6 forts vol. in-18
 net 4 00

LES MILLE ET UNÉ NUITS, charmante collection de
 contes arabes, traduits par Galland, 10 jolis vol. in-18 avec
 figures dernière édition de Paris, au lieu de 15 00 net 7 50

LES MÊMES en 8 forts vol. avec figures, 16 00 net 8 00

LES MÊMES jolie éd. fig. très bien reliée, 30 00 net 14 00

LES MÊMES, 6 beaux vol. in-8° avec gravures, net 14 00

L'ÉNEIDE DE VIRGILE, traduite en français par
 Durand, 2 forts vol. in-12, dernière édition de Paris, 8 00
 net 2 50

LES MILLE ET UN JOURS, contes persans 4 forts vol.
 in-18 avec figures, nouv. éd. de Paris, 12 00 net 3 50

LA CLEF DES SONGES, et les oracles d'une sibylle de la
 chaussée d'Antin, explication facile et sûre de toutes les
 visions, rêves, etc. 1 joli vol. in-18, nouvelle édit. de Paris
 avec une multitude de figures, 3 00 net 1 00

CODE COMPLET DE LA TOILETTE, pour se présenter
 convenablement en société, 1 joli vol. in-18, Paris, fig. 3 50,
 net 1 00

ŒUVRES COMPLÈTES DE MADAME COTTIN, Matilde,
 Elisabeth, Amélie, Mansfield, Malvina, etc., 9 jolis vol.
 in-18, bien imprimés, nouvelle édit. de Paris, 18 00 net 9 00

THÉÂTRE COMPLET DE PICARD, de l'Académie, 12 forts
 vol. in-18, jolie édit. au lieu de 36 00, net 10 00

ŒUVRES COMPLÈTES D'ALEXANDRE DUVAL, de l'aca-
 démie, 16 forts vol. in-18 bien imprimés, 40 00 net 10 00

VOYAGES DANS TOUTES LES PARTIES DU MONDE, cha-
 rmanche collection contenant voyage de Cook, de Bruse, de
 Chardin, chaque vol. in-18, papier fin, 2 00, net 00 00

Chaque auteur se vend complet.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON, suivie des œuvres
 complètes de Lacépède, formant l'histoire naturelle complète,
 par ces deux auteurs 80 jolis vol. in-18, portatifs, ornés de
 115 jolies planches, très bien gravées, très jolie édit. de
 Paris, papier vélin, au lieu de 240 00, net 60 00

ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON, jolie édit., mise en
 ordre par Lacépède, 36 forts vol. portatifs ornés de 400
 jolies planches très bien gravées, Paris 144 00 net 48 00

CHANSONS COMPLÈTES DE DESAUGLIERS, président du
 careau moderne, 1 fort vol. de poche avec figure, 3 00
 net 1 25

ENCYCLOPÉDIE POÉTIQUE, ou choix des plus belles pé-
 sies de tous genres, des meilleurs auteurs anciens et mo-
 dernes, 18 forts vol. in-18, pap. vélin, 50 00 net 15 00

THÉÂTRE DE VOLTAIRE, contenant toutes les plus belles
 pièces de cet auteur célèbre, 11 jolis vol. in-32, papier vé-
 lin, très jolie édition mignonne, Paris 1834, 22 00, net 4 50

FABLES COMPLÈTES DE LA FONTAINE, édition mignonne,
 2 jolis vol. in-32, papier vélin, avec charmantes pe-
 tites gravures sur acier, Paris, au lieu de 4 00, net 1 25

CONTES COMPETS DE LA FONTAINE, 2 vol. pareille
 édit. de poche avec figures au lieu de 4 00, net 1 25

ŒUVRES COMPLÈTES de Ducis de l'Académie Fran-
 çaise, 8 jolis vol. in-32 portatifs, charmante édit. 16 00
 net 4 75

VIES DES HOMMES ILLUSTRES DE PLUTARQUE, tra-
 duction nouvelle de Ricard, (la plus estimée) 8 très beaux
 vol. in-8 de bibliothèque, Paris 1834, 48 00 net 20 00

ŒUVRES DE LAROCHEFAUCAULT ET VAUVENAR-
 GUES, 2 jolis vol. in-32, vélin, Paris 1834, 4 00 net 1 25

CORRESPONDANCE COMPLETE DE GRIMM. ET DE
 DEROT 16 beaux vol. in-8° dans lesquels sont retrahés tous
 les passages supprimés par la censure, (rare), 96 00
 net 36 00

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIVES A LA REVO-
 LUTION D'ANGLETERRE, recueillis, traduits et publiés
 par M. Guizot, de l'Académie, 25 beaux vol. in-8° 150 00
 net 50 00

PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, par
 Michelet 1 beau vol. in-8° vélin 1835, 5 00 net 2 50

ŒUVRES COMPLÈTES DE LANTIER, auteur du voyage
 d'Antenor, des contes d'Espagne, etc. 13 beaux vol. in-8°
 ornés de jolies gravures, bonne édit. de Paris, 90 00
 net 26 00

ABRÉGÉ DES VOYAGES MODERNES DANS TOUTES
 LES PARTIES DU MONDE, par Eyriès 14 beaux vol. in-8°
 ornés de gravures, collection très rare, au lieu de 100 00
 net 42 00

ŒUVRES CHOISIES DE FÉNÉLON, archevêque de
 Cambrai, 6 beaux vol. in-8°, très belle édit. de Paris, 40 00
 net 15 00

ŒUVRES CHOISIES DU CARDINAL MAURY, essai sur
 l'éloquence de la chair, panégyrique, discours, etc., 5 su-
 perbes vol. in-8°, pap. sup., édit. Paris, 35 00 net 12 00

LA SAINTE BIBLE EN LATIN ET EN FRANÇAIS, tra-
 duite sur la vulgate, par le maître de Facy, 13 superbes vol.
 in-8°, grand papier vélin superfine, ornés de 64 magnifiques
 gravures premières épreuves, dernière édition de Paris, au
 lieu de 280 00 net 95 00

LE MÊME OUVRAGE les 13 vol. magnifiquement reliés
 dorés sur tranches, filets, etc. net 130 00

Et une grande quantité d'autres bons livres de tous genres
 trop longs à détailler et pour lesquels on peut visiter le ma-
 gasin tous les jours.

TOUT EST NEUF, GARANTI BIEN COMPLET ET SANS
 AUCUN DÉFAUT. 5

VENTE

D'UNE MAISON DE COMMERCE.

MARDI 20 septembre 1836, à 3 heures de relevée, il sera exposé en vendre aux enchères publiques, par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville, n° 1002.

UNE MAISON, cotée 695, circonstances et dépendances, située entre les rues de la RÉGENCE et de la PLATTE PIERRE à Liège, joignant d'un côté à M. Cockerill et de l'autre à M. Mouzon, occupée par le sieur Henseval, maréchal ferrant.

Cette maison par sa situation avantageuse, ayant beaucoup de fonds, convient absolument à toute espèce de commerce.

VENTE

D'UNE TRES-BELLE MAISON

AVEC JARDIN SITUÉS A VOTTEM.

MERCREDI 21 septembre 1836, à 3 heures de relevée, M. Pierre Salle, demeurant à Vottem, fera exposer en VENTE publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville, n° 1002.

UNE TRÈS-BELLE MAISON, fort bien distribuée, composée de quatre pièces au rez de chaussée, dont deux grands salons, deux à l'étage, trois greniers, caves, cours, four, fournil avec 7 verges grandes de jardin y contigu, le tout formant un ensemble, située en la commune de Vottem, lieu dit Thier, joignant du levant à la chaussée, du midi à Jean Louis Antoine, du couchant à Marie Massart et du nord au sieur Bruyère.

Cette maison par sa situation et sa bâtisse convient très bien à un commerçant et pourrait aussi servir de maison de campagne.

VENTE D'IMMEUBLES,

SITUÉS EN LA COMMUNE DE GRIVEGNÉE.

En conformité de la loi du 12 juin 1836.

MARDI 27 septembre 1836, à deux heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, procédera à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, en présence de M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des quartiers nord et est de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve Derrière le Palais, des immeubles suivants, situés en la commune de Grivegnée:

1° - UNE MAISON, petite cour, environ 4 verges grandes de jardin y contigu, situés en lieu dit Malvau, tenant du levant et du nord à Deugis, du midi au chemin et du couchant à Belleflamme.

2. - Une PIÈCE DE TERRE de 6 verges grandes, sise au même endroit, tenant du levant à Deugis, du midi à Belleflamme et Borguet, du couchant à Servais Lambinon et du nord à Mathieu Defest.

3. - Une autre PIÈCE DE TERRE d'environ 10 verges grandes et demie, située au bois de Breux, tenant du levant à Girouard, du couchant à M. Bastin, du midi à la Chaussée et du nord à M. le notaire Lambinon père.

S'adresser pour avoir communication des conditions et des titres de propriété à M. le juge de paix et au notaire susdit.

VENTE D'UNE MAISON

AVANTAGEUSEMENT PLACÉE POUR LE COMMERCE.

Mercredi 21 septembre 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Vinave-d'Ile, à Liège, à la VENTE aux enchères, d'une BELLE MAISON, située PLACE ST-PAUL audit Liège, et portant le n. 528.

Cette maison ayant une façade large de 12 mètres, est restaurée presque au neuf et consiste en trois belle pièces au rez-de-chaussée dont deux avec cheminées en marbre, une cuisine, cour, belles caves au-dessous, huit pièces aux premiers et second étages et beaux greniers.

S'adresser audit notaire pour connaître le cahier des charges.

VENTE DÉFINITIVE ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR

D'UN HAUT-FOURNEAU.

JEUDI 29 SEPTEMBRE 1836, à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. BIAR, notaire à Liège, rue Vinave-d'Ile n. 43, à la vente aux enchères publiques d'un haut-fourneau à fondre le fer au moyen du charbon de bois ou du coke.

Ce HAUT-FOURNEAU auquel se trouvent réunies DEUX MAISONS avec JARDINS et PRAIRIES ainsi que des BATIMENTS servant à l'exploitation, le tout en très-bon état et comprenant en superficie environ un bonier et demi, est situé au hameau de SCLAINIAUX, commune de VEZIN, province de NAMUR, aux bords et sur la rive gauche de la Meuse, et à égale distance de Namur et de Huy, jouissant pour la soufflerie, d'un coup d'eau qui ne tarit jamais et qui fait mouvoir la roue placée à l'intérieur des bâtiments et à l'abri de la gelée, il est à portée des bois et des minerais, et par les avantages qu'il possède, notamment par le voisinage du chemin de fer projeté de Liège à Namur, cet établissement est susceptible d'une très grande extension.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au dit notaire BIAR, dépositaire des titres, ainsi qu'à Maître DELBOUILLE, notaire en la même ville et à M. l'avocat MARCHOT, à Namur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1° D'UNE

BELLE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située à FALL ET MHEER, entre Maestricht et Tongres, à portée de la chaussée et à trois lieues de Liège, composée de bâtiments dans le meilleur état, construits en pierres, convertis en ardoises et de 67 bonniers de vergers, prés et terres d'excellens fonds.

2° D'UNE RENTE de 14 SETIERS D'ÉPEAUTRE due par Jean Voss et Consorts de Fall, Sich m et Boler.

Cette vente d'abord fixée au 25 août, a été remise et aura lieu en plusieurs lots, le vendredi 7 octobre prochain à 9 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire VANDENBOSCH à Tongres. On aura grande facilité de paiement.

S'adresser pour voir les lieux à J. DUMONT, fermier, et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART à Liège et LEROUX à Visé.

VENTE OU LOCATION PUBLIQUE

D'UNE

BELLE MAISON

ET DISTILLERIE DE PREMIÈRE CLASSE, POUR CAUSE DE DÉPART.

LUNDI 12 septembre 1836, à 10 heures du matin, M. MAHY-LEROY, fera exposer en vente ou à défaut de vendre, en location publique, en l'étude du notaire BOL-LINNE, à Huy, une BELLE MAISON avec 70 perches de jardin et prairie, une distillerie avec tous les ustensiles en général, grandes citernes, étables pour 60 bœufs et grands greniers.

Cette propriété est située au faubourg de STATTE à HUY, où il existe un commerce de grains très-étendu; elle est bordée d'un côté par la route de Huy à Tirlemont, et de l'autre par la Meuse, ce qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer pour ce genre d'industrie.

Les titres de propriété sont parfaits; le prix de la vente pourra être converti en rente, si on le désire, avec la jouissance immédiate; et au même instant il sera aussi procédé à la location de 8 verges de vignoble et huit verges de terre, formant un enclos, sis en Leumont commune d'Anthéit.

S'adresser pour voir les propriétés à M. MAHY, qui les occupe et pour avoir communication des titres et des conditions de la vente en l'étude dudit notaire.

A SURENCHÉRIR D'UN 20° JUSQU'INCLUS

LE 4 SEPTEMBRE PROCHAIN A MIDI,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE PAQUE,

UNE MAISON,

sise à Liège, rue pied de bœuf, n° 696, avec deux quartiers et un terrain propre à bâtir dans la rue de la Régence et donnant sur Meuse à l'eau, adjugée au prix de 40,000 francs.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Léonard DEJACE et ses enfants feront procéder le neuf septembre 1836, à deux heures de relevée, par les notaires PAQUE et GI KINET, en l'étude du premier, rue Souverain-Pont, sans aucune réserve, des Maisons dont la désignation suit, situées à Liège, savoir:

1er lot. - UNE MAISON RUE DE LA RÉGENCE, n° 922 6e bis, occupée par M. Dejace, père.

2me lot. - UNE MAISON rue de la Cour, n° 517.

3me lot. - UNE MAISON RUE SUR MEUSE A L'EAU, n° 918, enseigne de la Tête de Bœuf, détenue par le sieur Digneffe jusqu'au 1er novembre 1843.

4me lot. - UNE MAISON RUE DE LA RÉGENCE, n° 922 5e bis, occupée par Mlle. Thiry.

5me lot. - UNE MAISON même rue, n° 922 4e bis, occupée par Mlle. Tilman.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE.

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

JEUDI, 15 septembre 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction de la partie de route de

BATTICE A AUBEL,

COMPRISE ENTRE LA MINERIE ET AUBEL.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, des commissaires d'arrondissement et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Aubel.

Liège, le 25 août 1836.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

VENTE DE TERRES,

SISES A HEURE LE-ROMAIN.

Le JEUDI huit septembre 1836, dix heures du matin, les héritiers de M. CHARDON DE WATROUVILLE et autres, feront vendre aux enchères, en l'étude à Liège du notaire KEPPEPNE, rue St. Hubert, n° 591:

1° UNE TERRE contenant un demi bonier, sise au Passay des Pauvres, tenant à Libert Defroidmont, Pierre Brune et à la veuve Eustache Collard.

2° UNE TERRE de même contenance, située au Châtanier, tenant à Joseph Fainkin, Lambert Deleixhe et Collard. Ces deux terres, situées commune d'Heure-le-Romain, sont exploitées par Jacques Stockie, dudit lieu.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Salep, etc. depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi kilo.

BOURSES.

PARIS, LE 1er. SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5 1/2 J, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1834, Banque de Belg.

AMSTERDAM, LE 1er. SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-B., Russie, H. et C. 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne. L. n. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 2 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes ANVERS. Det. active, Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., ATRICHE. Métall., Lots de fl. 400., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots n. 300., n. 500., BRÉSIL. E. à L. 1824, ESPAG. Emp. 1834, D. diff. 1834, Dito p. 1834, Dette diff., NAPLES. Cert. Falc., ÉTAT-RO. Lev. 1832, à An. 1834.

CHANGES.

Table with 4 columns: Location, Price, Location, Price. Includes Amst., c. jours, Rotterd., Idem, Paris, Idem, 2 mois, Lond. pr. Estr. c., 2 mois, Ham. p. 40 HB. c., 2 mois, Bruxelles et Gand, 1/4 p. c. p. etc.

Les fonds espagnols ont pour ainsi dire été sans affaires à notre bourse. Ardoin ouvert 29 3/4 et resté 29 5/8 argent. Primes à 1 mois 3/2 dont 1 p. c. cours. Il y avait hier 1/2 p. c. de hausse à Paris.

Petite rue de la Bourse, à 1/2 heures,

Ardoin 29 1/2 A.

BRUXELLES, LE 2 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Dette active, Emp. R. fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de cvp., Ban. de Belgique, So. du c. de S.-O., S. Hauts-Four., Batq. fonce., S. du Cha. Flenu., Wasme-Horru., Sclassin., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée, Sars-Longchamps, Chemin de fer., Fourn. des Vennes, Chatelineau, St.-Léonard., Verreries Charleroi, Espérance., Dette active. Holl., Syn. d'amort., Lost. r. av. coup., inscrip., Métalliques., Emp. Ard. 1835., D. différée., Id. 1835., Brésil Rotsch., Rome.

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 1er. SEPTEMBRE.

Le schooner belge Karel, v. de Trieste, ch. de Sumac, soude, huile et potasse. - Le brick danois Mercur, v. de Rio-Grande, ch. de 7300 cuirs. - Le schooner belge Frances, v. de Rio-Grande, ch. de 5671 cuirs. - Le brick prussien Ferdinand, v. de New-York, ch. de 200 baloton, 550 barriques potasse et 25 boucauts tabac. - Le schooner anglais Paddy, v. de St. Domingue, ch. de 2,222 balles café et 9 barriq. dito, 476 balles café, 180 balles dito et 3000 livres bois de teinture.

DU 2.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch. de diverses marchandises, 57 passagers et 2 voitures.

PLACE D'ANVERS, LE 2 SEPTEMBRE.

VENTES.

Sucre brut. - Il s'est traité 150 caisses Havane blond, à prix divers. - 400 c. Havane blanc, à fl. 29 nat. - 800 nattes Manille, à fl. 17 1/4 pav. étr. - Café. - 150 balles Batavia de 33 à 34 1/4 cents, 50 id. id. de 32 3/4 à 35. - Riz. - 50 balles Brésil à fl. 9. - Sucre Raffiné. - Environ 8000 kilos lumps à prix divers. - Tabac. - 44 boucauts Kentucky dont les prix n'ont pas été cités.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.